



VARENNES

AVIS PUBLIC

USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera sur une autorisation d'usage conditionnel, telle que présentée au comité consultatif d'urbanisme, par le propriétaire ci-dessous mentionné, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 10 mars 2025, à compter de 20 h, en la salle du conseil de la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Demande numéro 2025-005 – 2260, chemin du Pays-Brûlé
Permettre l'installation d'une antenne de télécommunication

Le motif de la demande vise à permettre l'installation d'une antenne de télécommunication. Le terrain porte le numéro de lot 6 546 871 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes et est situé dans la zone A-213.

Pour connaître les détails de ce projet, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 652-9888, poste 1346, ou vous rendre à l'hôtel de ville durant les heures de bureau.

Donné à Varennes, ce 21 février 2025

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en le publiant sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 21 février 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 21 février 2025.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

▼
Hôtel de ville
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655

▼
Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gauthier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949

▼
Garage municipal
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636

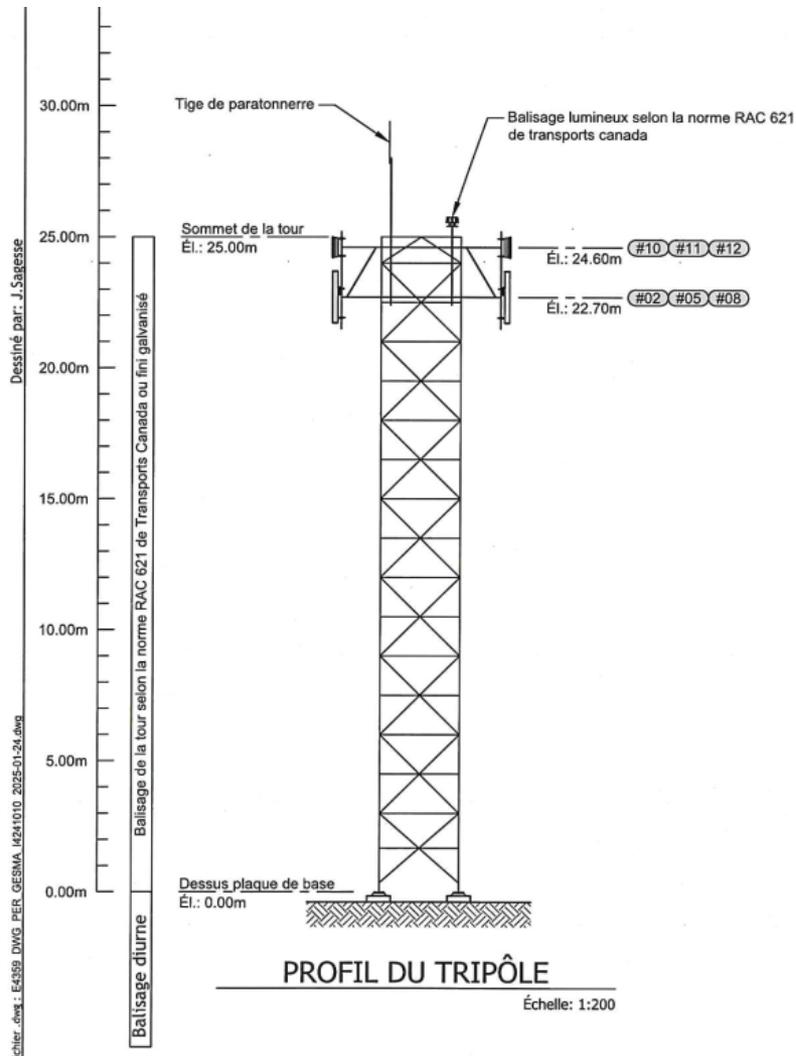


**Document accompagnant l'avis public pour la
demande d'usage conditionnel n° 2025-005 afin de
permettre l'installation d'une antenne de
télécommunication sise au 2260, chemin du Pays-
Brûlé**

PRÉSENTATION DU DOSSIER (LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ)



PRÉSENTATION DU DOSSIER (NOUVELLE ANTENNE À INSTALLER)



PRÉSENTATION DU DOSSIER (SIMULATION DE L'ANTENNE QUI SERA INSTALLÉE)



SIMULATION 1

Avril 2023

E4359 A30 VARENNES

DISTANCE APPROXIMATIVE ENTRE LA TOUR ET LA PRISE DE VUE: 242 MÈTRES.

Cette illustration est une simulation visuelle. Le résultat final de la construction de ces installations de télécommunication pourrait différer de l'illustration.

ROGERS

Simulations réalisées par **Futil**. www.futildesign.com

PRÉSENTATION DU DOSSIER (SIMULATION DE L'ANTENNE QUI SERA INSTALLÉE)



* Cette illustration est une simulation visuelle. Le résultat final de la construction de ces installations de télécommunication pourrait différer de l'illustration.


Simulations réalisées par **Futit**, www.futitfrance.com

NATURE DE LA DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Demande d'usage conditionnel afin de permettre la construction d'une antenne de télécommunication au 2260, chemin du Pays-Brûlé, le tout, tel qu'illustré aux plans de, dossier E4359 en date du 24 janvier 2025 et déposé par le requérant en date du 27 janvier 2025 - version 2.

Le projet consiste à construire une antenne composée d'une tour d'une hauteur de 20 mètres. Un bâtiment accessoire, destiné à abriter les équipements techniques sera érigé à proximité de l'antenne. Les dimensions de ce bâtiment seront de 2,5 m x 3,2 m. L'ensemble de l'équipement sera entouré d'une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 1,8 mètre. L'accès au site se fera par une entrée charretière existante. L'équipement sera situé à plus de 50 mètres de la montée du Lac et à plus de 100 mètres de la résidence la plus proche.

Le dossier a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme en date du 5 février 2025. Les membres ont fait une recommandation favorable.

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

- Dépôt de la demande de permis pour laquelle il y a un objet assujetti au règlement sur les usages conditionnels
- Présentation au Comité consultatif d'urbanisme
 - Le rôle du Comité est d'émettre une recommandation au Conseil municipal
- Avis publics (minimum 15 jours avant la séance du Conseil municipal)
- Décision du Conseil municipal lors d'une séance publique.
- Émission du permis ou certificat, le cas échéant